# La Feuille de Buis
## de Saint-Blaise-du-Buis

N° 43 - Avril 2022

## UTILE

**Permanences Mairie**
Lundi 15h-17h
Mardi 10h-12h
Mercredi 10h-12h
Vendredi 16h-18h

**Contact**
04 76 65 65 00
m.stblaise@wanadoo.fr
www.saintblaisedubuis.fr

## AGENDA

**8 AVRIL**
Don du Sang à 16h30
la Halle du Buis

**9 AVRIL**
AIPE Cafés Acti'poussettes
Salle Parménie à 9h30
Echange de recettes et bons procédés autour des repas

**10 AVRIL**
Election présidentielle
1er Tour : 8 h - 19 h

**10 AVRIL**
Matinée Diots Caserne de Bavonne Amicale Sapeurs Pompiers

**13 AVRIL**
Chasse aux œufs à 15 h
Rendez vous au City stade

**15 AVRIL**
Permanence AIPE 16h 18h en mairie

**24 AVRIL**
Election présidentielle
2ème Tour : 8 h - 19 h

**7 et 8 MAI**
Ferme ouverte chez Julien Boulord à la Ferme de la Matinière

**8 MAI**
Commémoration
du 8 mai à 10h00 au Monument aux Morts

**20 MAI**
Permanence AIPE 16h 18h en mairie

## BUDGET COMMUNAL

*Vie Communale*

Lors du dernier Conseil municipal du 31 mars 2022, le budget communal a été voté à l'unanimité des membres présents.

Il faut souligner que les finances restent équilibrées, avec un endettement très faible.

Même si la Commune n'a voté aucune augmentation des taux des taxes foncières (bâtis et non bâtis), la réforme de la fiscalité de 2021 avec la suppression de la taxe d'habitation risque d'engendrer pour certains ménages, une augmentation de leur taxe en raison de la hausse générale des bases fiscales.

Le budget primitif de 2022 atteint 789.298 euros en fonctionnement, et 935.874 euros en investissement. Afin de réduire la consommation globale d'énergie, il est prévu d'investir dans un nouveau système de gestion à distance du chauffage de l'école et de la salle la Sure.

Toujours dans la recherche de diminution de la facture énergétique, les points lumineux de l'éclairage public sont en cours d'équipement avec des ampoules électroluminescentes, dite LED ; la prochaine étape étant de passer ainsi à une extinction de l'éclairage public nocturne.

La toiture de l'école du bâtiment ancien va être rénovée avec l'aide de subventions du Département dans le cadre du Plan Ecole.

Après plusieurs années de portage foncier, la Commune vient de finaliser l'acquisition de la maison située Montée des Essarts de Bonjean au bout de la rue de la mairie. Cette opération avait fait l'objet d'une préemption dans le cadre de l'aménagement du secteur Entrée Nord Est.

La procédure de modification n°1 du Plan local d'urbanisme initiée par la Commission urbanisme conduit à une enquête publique qui va avoir lieu à compter du 19 avril prochain, pour laquelle vous trouverez toutes les informations au verso.

Le Maire, Nathalie Faure

## VIE DU VILLAGE

*Vie Communale*

Prochaine Collecte à Saint Blaise du Buis

**Vendredi 8 Avril 2022 de 16h30 à 19h30**

Prêt pour sauver des vies, rendez-vous à la Halle du Buis.

Près de chez vous, quelqu'un a besoin de votre sang, de plasma, ou de plaquettes …

**Partagez votre pouvoir,**
**Donnez votre sang !**

# Commune de SAINT BLAISE DU BUIS

## Avis de mise à enquête publique Modification n°1 du plan local d'urbanisme (P.L.U)

Par arrêté n°099/2021 en date du 20 décembre 2021 Madame Le Maire de Saint Blaise du Buis a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique sera ouverte du **MARDI 19 AVRIL 2022 à 10 heures et jusqu'au VENDREDI 20 MAI 2022 à 18 heures inclus.**

Par décision n°E22000026/38 en date du 9 mars 2022, Monsieur le président du Tribunal administratif de Grenoble a désigné Monsieur Robert Pasquier en tant que commissaire-enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Saint Blaise du Buis (38140), 305 Rue de la Mairie. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique pourra être consulté aux jours et horaires habituels d'ouverture, lundi de 15 h à 17 h, mardi et mercredi de 10 h à 12 h et vendredi de 16 h à 18 h. Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.saintblaisedubuis.fr .

Les observations du public pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de Saint Blaise du Buis. Toute correspondance relative à l'enquête publique pourra être adressée au commissaire-enquêteur, à l'adresse postale du lieu où se déroule l'enquête publique, ou à l'adresse mail suivante : m.stblaise@wanadoo.fr .

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique, aux jours et heures suivants :

**Mardi 19 Avril de 10 h à 12 h**
**Lundi 02 Mai de 15 h à17 h**
**Mercredi 11 Mai de 10 h à 12 h**
**Vendredi 20 Mai de 16 h à 18 h**

A l'expiration de l'enquête publique, le public pourra consulter, en mairie de Saint Blaise du Buis et sur le site internet de la commune www.saintblaisedubuis.fr, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'identité de la personne responsable du plan auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Le Maire, 305 Rue de la Mairie, 38140 Saint Blaise du Buis.

Impression réalisée par la Mairie de Saint Blaise du buis
Directeur de publication : Nathalie FAURE
Conception et rédaction : Commission communication.
Tirage à 450 exemplaires